

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 481

présenté par
M. Robiliard

à l'amendement n° 469 du Gouvernement

ARTICLE 5

Après le mot :

« concernant »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Respect du principe du contradictoire.